

ANNEXE 2

DESCRIPTIF DU PROJET

OUTIL DE COORDINATION DU RESEAU GERONTOLOGIQUE DANS LE CADRE SPECIFIQUE DU PROJET DE MAIA

Le projet consiste à déployer un outil de coordination et de partage d'information dans le cadre du projet de coordination gérontologique de Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) sur les zones de proximité de Haguenau et de Wissembourg.

Il s'agit de proposer à l'ensemble des acteurs professionnels intervenant auprès des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, un système d'information unifié qui favorise la diffusion et l'échange d'informations utiles entre :

- Les professionnels intervenants au domicile (champ sanitaire et médico-social)
- L'hôpital et le domicile (avant et après une hospitalisation)

Cet outil est également destiné à faciliter la tâche des gestionnaires de cas, nouveaux métiers issus des dispositifs MAIA dont le rôle est dédié à l'élaboration du projet de vie des malades d'Alzheimer et à la coordination des structures d'hébergement et des intervenants professionnels qui assurent la prise en charge de ces personnes.

Cet outil de coordination informatisé des interventions auprès des malades d'Alzheimer sera d'abord expérimenté sur un territoire pilote (zones de proximité d'Haguenau et de Wissembourg) puis évalué avant son extension éventuelle à l'ensemble du territoire départemental. A plus long terme, il pourrait être élargi à la prise en charge de l'ensemble des personnes âgées en perte d'autonomie.

Cet outil informatique de partage d'information est destiné à être utilisé par les différentes structures et professionnels qui interviennent auprès des malades d'Alzheimer :

- Gestionnaires de cas
- Conseil Général du Bas-Rhin
- Réseau Alsace Gérontologie
- Hôpitaux
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- Accueils de jour
- Hospitalisation à Domicile (HAD)
- Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Infirmiers libéraux
- Services à domicile
- Médecins traitants
- Professionnels paramédicaux
- Aidants naturels (famille)

Il permettra de recueillir de manière agrégée et anonyme, des informations caractérisant la population, les parcours de vie et le service rendu. Le recueil des informations devra être réalisé avec le consentement de la personne prise en charge ou de ses représentants légaux (en cas de mise sous tutelle).

Les documents qui seront échangés seront formalisés en conformité avec les outils d'évaluation et de suivi proposés à la suite des 1^{ères} expérimentations de MAIA :

- Outil d'évaluation multi dimensionnelles (OEMD)
- Système de mesure de l'autonomie fonctionnel (SMAF)
- Plan de service individualisé (PSI)

Dans un 2^{ème} temps, d'autres documents pourront aussi être échangés :

- Plan d'aide APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Fiches de soins à domicile
- Cahier de liaison

L'outil devra également intégrer les chantiers menés par l'ASIP Santé :

- Annuaire des acteurs
- Cartographie des flux d'information
- Dématérialisation et partage des plans de prise en charge personnalisés
- Travaux sur la standardisation des données échangées (nomenclatures partagées et référentiels d'interopérabilité)

D'un point de vue technique, la plateforme de coordination médico-sociale proposée sera accessible via une simple connexion Internet et conforme aux exigences réglementaires en matière de sécurisation des informations à caractère personnel. Le système sera interopérable avec le Dossier Médical Personnel (DMP) et dans la mesure du possible, avec les autres logiciels métiers des professionnels médico-sociaux. Une attention particulière sera portée sur l'ergonomie de la solution logicielle et sur sa simplicité d'utilisation. Elle devra être le moins chronophage possible pour les partenaires de la MAIA.

Le dispositif MAIA est basé sur une gouvernance conjointe du Conseil Général, chef de file de l'action sociale et de l'Agence Régionale de Santé, à qui la Loi HPST (Hôpital, Patient, Santé et Territoire) a confié une mission de décloisonnement entre sanitaire et médico-social. De ce fait, le système d'information intégré à la MAIA sera élaboré conjointement avec l'ARS et le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) E-santé Alsace en charge du déploiement du DMP et de son ouverture vers le dossier médico-social.

Afin de favoriser son appropriation, l'outil de coordination médico-sociale devra être élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires de la MAIA présents sur le site pilote. Une fois la conception de la plateforme de coordination validée par ces partenaires, le développement informatique de l'outil sera attribué à un éditeur logiciel spécialisé via un appel d'offre lancé par le Conseil Général.

Un accompagnement fort et rapproché de chaque partenaire est également nécessaire pour la mise en œuvre, la formation des utilisateurs et le suivi de l'utilisation de l'outil. Cette fonction d'accompagnement sera mise en œuvre conjointement par les services du Département du Bas-Rhin, les gestionnaires de cas et l'éditeur logiciel chargé du développement de cette plateforme web.

OBJECTIFS POURSUIVIS ET RESULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre des MAIA au niveau national vise à décloisonner le fonctionnement des professionnels sanitaires et médico-sociaux afin d'assurer une continuité du parcours de prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer.

A moyen terme, l'objectif poursuivi par ce projet de système d'information médico-sociale est de proposer aux MAIA, un outil informatique simple et efficace, qui permette de renforcer la communication et l'échange d'information entre les différents partenaires professionnels du champ sanitaire et médico-social.

A plus long terme, l'objectif de ce projet est de pouvoir être étendu au dossier médico-social partagé pour la coordination globale des professionnels sanitaires et médico-sociaux. C'est-à-dire, d'un outil de partage d'information dédié non seulement aux malades d'Alzheimer, mais à toutes les personnes âgées en perte d'autonomie.

Les résultats attendus sont :

- Une uniformisation des procédures et des documents d'échange d'information
- Une amélioration de la lisibilité, de la fiabilité et de la continuité des échanges d'information
- Une amélioration de la coordination et de la coopération entre les acteurs des secteurs sanitaires et médico-sociaux autour de la prise en charge des malades d'Alzheimer
- Une amélioration de la qualité de prise en charge globale des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer

Aujourd'hui, le Bas-Rhin compte officiellement 3000 malades d'Alzheimer. Ils sont potentiellement estimés à 9000, si l'on comptabilise les personnes non diagnostiquées à ce jour. A l'issue du projet, l'objectif est que l'outil de coordination gérontologique de la MAIA enregistre au minimum 300 malades d'Alzheimer pris en charge sur les territoires d'Haguenau et de Wissembourg.

IMPACTS ATTENDUS (à remplir seulement si une demande de subvention au titre des fonds européens a été déposée)

Sur l'emploi et le formation :	<input checked="" type="checkbox"/> Positif	<input type="checkbox"/> Neutre
Sur l'égalité des chances Hommes/Femmes :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sur l'environnement :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres impacts attendus :		

Je, soussigné(e) M. KENNEL Guy-Dominique
en qualité de représentant légal de Conseil Général du Bas-Rhin
ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus.

Je certifie l'exactitude des renseignements et des documents transmis au service instructeur.

J'atteste sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

J'atteste que j'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement détaillé ci-joint.

Je déclare avoir pris connaissance des obligations communautaires que j'aurai à respecter, en particulier en matière de contrôles, de comptabilité, de publicité, de respect des politiques communautaires (*ne concerne que les maîtres d'ouvrage qui ont sollicité une subvention au titre des fonds européens*).

Fait à ; le
(nom, signature du représentant légal et cachet)